



# CENTRALE CANINE

Aubervilliers, le 4 Août 2015

**A l'attention de Mmes. & MM.**

**Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race, des Sociétés Canines Régionales  
des Fédérations Canines Régionales & leurs Associations Affiliées et membres Comité de la SCC, CEDIA**

Sec/CED/SM/10/2015/C/R

Madame, Monsieur le Président,

**ATTENTION INTERDICTION – ATTENTION INTERDICTION – ATTENTION INTERDICTION**

Complément d'information suite à la notre circulaire du 27 Avril dernier (Réf. Sec/CED/SM/3/2015/C/R) relative à l'interdiction à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 de la présentation dans toutes les manifestations canines officielles des chiens ayant les oreilles coupées.

**Ne sont pas concernés les chiens nés en France avant le 28 Août 2008.**

La D.G.A.L. (Direction Générale de l'Alimentation) au Ministère de l'Agriculture a donné un avis favorable à la mise en place de cette interdiction et estime que cette disposition relève de notre règlement des expositions et que rien n'empêche à la Société Centrale Canine d'aller plus loin que ce qui est rédigé dans la réglementation.

**Aucun chien ayant les oreilles coupées, en dehors de ceux nés avant le 28 Août 2008, ne peut se présenter dans les manifestations canines officielles.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Président

**Christian EYMAR-DAUPHIN**

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)